

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mars 2026

*Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques*

**Déclaration du groupe Environnement et nature**

La liberté de création artistique et culturelle est une composante importante de la démocratie. C'est en effet par la création que l'humain se construit, apprend à réfléchir, à penser, à affûter sa sensibilité et son sens critique, et donc son rapport aux autres et à la société.

L'art est politique partout dans le monde et depuis que l'humain fait société. Instrument de légitimation du pouvoir à la renaissance, l'acte de création est devenu dans les périodes plus contemporaines le support d'actes de résistance contre les injustices sociales, les violences de la guerre, ou les destructions environnementales. L'histoire de la censure a progressivement affiné les relations entre liberté d'expression et liberté de création, que le droit a affirmées comme libertés fondamentales en protégeant les auteurs et autrices contre toutes entraves.

Dans un contexte de tensions sociales exacerbées et de crise politique, cet avis inscrit le CESE à sa juste place : celle de l'évaluation des politiques publiques et de lanceur d'alerte. Nos organisations y témoignent des entraves grandissantes qu'elles subissent, et donnent la parole aux acteurs et actrices de la création et de la diffusion pour mettre en lumière les multiples impacts de ces violences. Le constat est clair : les formes d'entraves se multiplient et se diversifient. La loi ne protège plus suffisamment, les pouvoirs publics sont dépassés.

Cet avis place aussi remarquablement le CESE dans son rôle de conseiller du gouvernement et du parlement, en portant des préconisations concrètes, ancrées dans le réel, et réalistes, pour renforcer l'exercice de cette liberté fondamentale, protéger, sanctionner et réparer.

Le groupe Environnement et Nature a porté, dans ce travail de très grande qualité, les situations vécues en matière d'environnement. Les acteurs et actrices de la création et de la diffusion qui traitent des crises environnementales ou dénoncent des scandales sont souvent victimes de censures ou d'obstacle. Ces entraves répétées et assumées sont le fait de lobbies industriels, de syndicats agricoles productivistes violents, mais aussi d'élus de la République. Notre témoignage et notre expérience contentieuse de la défense des libertés a nourri plusieurs préconisations, en particulier en matière d'accompagnement des victimes ou de réparation du préjudice collectif lié à ces entraves.

Notre groupe remercie très chaleureusement Souâd et Vincent, co-rapporteur.es, pour la qualité de leur travail et leur sens de la mise en dialogue. Nous voterons sans aucune réserve cet avis.